

Sommaire

	Page
Lettres de présentation	3
Rapport du président 2013-2014	4
Rapport du conseil d'administration	8
RAPPORT DES COMITÉS :	
• Assurance responsabilité professionnelle	11
• Formation continue	11
• Formation	11
• Normes d'équivalences	11
• Délivrance de permis de technicien(ne) dentaire	12
• Inspection professionnelle	12
• Syndic	13
• Conciliation et arbitrage des comptes	13
• Exercice illégal et usurpation de titre réservé	13
• Conseil de discipline	13
• Révision des plaintes	14
• Finances et régie interne	14
Tableau des membres	15 - 16
États financiers au 31 mars 2014	17

Lettres de présentation

Québec, mai 2014

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée
nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour l'année financière du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Montréal, mai 2014

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de
l'application
des lois professionnelles
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour l'année financière du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président directeur général,
Raymond Haché, t.d.

Montréal, mai 2014

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour l'année financière du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président directeur général,
Raymond Haché, t.d.



NOUS SOMMES SUR LA BONNE VOIE

Les techniciens dentaires d'ici:
un gage de professionnalisme
et de protection

Dans un mot que j'adressais à tous nos membres au début de l'année 2014, je faisais état du chemin parcouru depuis 40 ans, lors de notre formation en tant qu'ordre professionnel. Je réitérais l'importance de regarder droit devant et d'accélérer la mise en œuvre de ce que nous devons faire pour assurer le succès de la profession dans sa mission de protection du public.

Avec ce que nous avons accompli au cours de l'année 2013-2014, je suis confiant que nous sommes sur la bonne voie. En cette 2^e année de notre plan stratégique 2012-2015, nous avons poursuivi nos efforts pour relever nos défis que sont : la technologie, la mondialisation et la formation/recrutement.

Permettez-moi de débiter par un des dossiers qui a nécessité une bonne partie de nos efforts : *le Rapport du comité d'experts sur la modernisation du système professionnel dans le domaine de la santé buccodentaire*. Le rapport a été transmis à l'Office des professions du Québec en 2012. Nous l'avons accueilli avec beaucoup d'enthousiasme et nous souhaitons que les conclusions qui nous concernent soient mises de l'avant car elles favorisent : la protection du public, l'accessibilité aux compétences, l'autonomie professionnelle et l'interdisciplinarité.

Dans l'attente des recommandations et des décisions de l'Office des professions, nous avons été proactifs. En plus des rencontres avec l'Office, nous avons convié nos partenaires de différents ordres professionnels de la dentisterie pour discuter du rapport et obtenir leurs commentaires sur les recommandations nous concernant. Le rapport a également renforcé notre détermination à faire évoluer nos connaissances, en ce qui a trait à l'utilisation des nouvelles technologies et du numérique, afin de parfaire nos pratiques professionnelles dans la fabrication de prothèses dentaires.

LA TECHNOLOGIE

Le défi qui consiste à être à l'affût des nouvelles technologies est commun à chacun des intervenants de notre domaine. Les études et les besoins réels du marché vont inéluctablement vers une utilisation accrue du numérique. Nous avons donc travaillé en étroite collaboration avec le milieu scolaire, tant universitaire que collégial, et des représentants de la profession de la dentisterie pour faire avancer la formation sur la conception et la fabrication assistée par ordinateur.

Aussi, grâce à une collaboration avec le Cégep Édouard-Montpetit, deux professeurs du département des techniques de prothèses dentaires ont assisté au congrès international de l'ARIA, à Lyon en France. Il s'agit d'Émilie Brulé et de Stéphan Provencher, respectivement membres des comités de la formation continue et de veille technologique de l'OTTDQ. Axé sur la conception et la fabrication assistée par ordinateur, ce congrès a permis à nos représentants d'alimenter la réflexion sur :

- la place du prothésiste dentaire en dentisterie numérique
- la vision de la formation nécessaire pour le futur prothésiste dentaire
- l'importance de la collaboration et des échanges avec les cliniciens comme les dentistes.

Selon eux, il ne fait aucun doute que la pérennité de la profession passe par la conception et la fabrication assistée par ordinateur et que l'expertise conseil du technicien dentaire fera appel de plus en plus à la connaissance des aspects scientifiques et informatiques de la dentisterie numérique.

LA MONDIALISATION

Le défi de la mondialisation, qui interpelle l'OTTDQ, a trait notamment à l'importation de prothèses dentaires fabriquées en pays étrangers qui n'offre aucune protection pour les patients du Québec. Le comité de veille technologique a surveillé de près l'offre et l'importation de prothèses dentaires en collectant des données auprès de nos membres. À l'aide de ces statistiques, l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire, dont nous faisons partie, se prépare à rencontrer Santé Canada afin d'identifier des solutions concernant l'importation de prothèses dentaires personnalisées.

L'OTTDQ a de plus participé à une rencontre du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour amorcer notre préparation aux échanges à venir dans le cadre du projet d'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Il y sera surtout question de la réglementation sur la libre circulation des professionnels.

LA FORMATION ET LE RECRUTEMENT

Le troisième défi du plan stratégique est lié à la formation et au recrutement. L'OTTDQ vise à offrir la meilleure formation continue qui soit et qui réponde aux besoins de ses membres. En plus de nos ententes avec les facultés dentaires des universités québécoises et des Journées Dentaires Internationales du Québec, une toute nouvelle entente de partenariat avec l'Ordre des administrateurs agréés du Québec a été conclue pour aider les techniciens dentaires, désireux de diriger un laboratoire de prothèses dentaires par exemple, à améliorer leurs connaissances en administration et gestion d'entreprise.

Le recrutement fait référence au besoin d'accroître le nombre de membres de l'OTTDQ. Nous sommes très heureux de compter 478 techniciennes et techniciens dentaires et 271 titulaires de permis de directorat de laboratoire de prothèses dentaires.

Il existe toutefois des titulaires d'un diplôme de formation reconnue qui pourraient se joindre à nous. Nous sommes convaincus des retombées positives que permettrait l'adhésion de tous et ce, tant sur le plan personnel que pour la profession. Je pense notamment à la qualité et l'amélioration de la pratique ainsi qu'au rayonnement et à la crédibilité de la profession.

L'appartenance, et surtout la participation active, du plus grand nombre de techniciennes et techniciens dentaires au sein de l'OTTDQ ne peuvent que faire évoluer notre profession pour en faire un groupe de professionnels clés dans la santé buccodentaire au Québec. En plus des rencontres annuelles avec les étudiants du Cégep Édouard-Montpetit et la remise de bourses, nous devons identifier et mettre en œuvre les meilleures façons d'accroître l'appartenance à l'OTTDQ et de positionner la profession de technicien dentaire.

Nous avons d'ailleurs amorcé une collaboration avec une ressource externe en communication et gestion de la réputation pour des besoins ponctuels. Notre récente offensive de communication auprès de la population dans *La Presse* et *La Presse+*, une première pour notre ordre et notre profession, est un exemple concret de ce que nous pouvons réaliser pour nous faire connaître et faire valoir notre valeur ajoutée.

Nous collaborons aussi à la campagne *Ordre de Protéger du CIQ* qui vise à informer la population de leur protection grâce au système professionnel québécois. Par le biais de divers outils, comme les médias sociaux, notre message à la population sera essentiellement axé sur le rôle clé du technicien dentaire dans l'équipe buccodentaire et le gage de professionnalisme et de protection.

L'INSPECTION PROFESSIONNELLE ET LA GOUVERNANCE

De concert avec monsieur Eric Fortin, président du comité d'inspection professionnelle et avec la collaboration de maître Pierre Gauthier, notre conseiller juridique, nous avons poursuivi notre démarche afin d'actualiser notre protocole d'inspection professionnelle. Les principaux buts recherchés sont d'assurer la bonne gestion des dossiers professionnels et d'alimenter les membres du comité de formation continue dans l'élaboration du programme annuel de formation basé sur nos besoins en la matière.

Le dossier de la gouvernance a quant à lui requis ma participation à la poursuite de la réflexion de règles et de protocoles au sein d'un comité de l'Office des professions du Québec et du conseil d'administration du CIQ. Sans attendre le modèle de règles qui sera présenté aux ordres professionnels, nous devons maintenant faire une réflexion sur nos propres façons de faire en termes de gouvernance et les mettre à jour s'il y a lieu.

Pour ce qui est des élections au sein de votre nouveau conseil d'administration, deux postes d'administrateurs sont restés vacants à la clôture des mises en candidature. Tel que stipulé par la Code des professions, ce sont les membres du conseil d'administration qui nommeront les deux candidats, pour la région de l'Ouest.

Je souligne la fin des mandats de Jean Compagna et de Dimitri Tsihliis au poste d'administrateurs. Je les remercie, ainsi que les membres du conseil d'administration, pour leur participation active à la bonne gouvernance de l'OTTDQ.

Je veux reconnaître aussi les techniciennes et techniciens dentaires, qu'ils soient membres de divers comités ou que je contacte pour obtenir leurs commentaires : votre appui est sincèrement apprécié. Je remercie spécialement M^{me} Johanne Gaudreault, syndic adjointe, et monsieur Albénie Doiron, du comité d'inspection professionnelle, qui ont pris leur retraite. Finalement, je remercie le personnel de la permanence de l'OTTDQ.

En terminant, je réaffirme mon désir et mon engagement à collaborer avec le plus grand nombre de nos membres pour sans cesse faire en sorte que les techniciens dentaires d'ici soient un gage de professionnalisme et de protection.



Raymond Haché, t.d.

Rapport du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec est constitué de huit administrateurs dont six membres élus et deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et a pour mandat de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le président est élu au suffrage des administrateurs élus à la première réunion suivant l'assemblée générale annuelle. Il entre en fonction lors de cette réunion de même que les nouveaux administrateurs élus. La durée du mandat du président et des administrateurs est de quatre ans.

Deux administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public. Leur mandat est de quatre ans.

L'assemblée générale où sera présenté le présent rapport aura lieu le lundi 26 mai 2014 au Palais des congrès de Montréal.

Le président de l'Ordre, monsieur Raymond Haché, a été élu au suffrage des administrateurs élus le 31 mai 2010. M. Haché est un administrateur de la région Ouest.

Administrateurs au 31 mars 2014

Région		Entrée en fonction
Est (03)	Luc Gaudreault, t.d.	19 juin 2008
Ouest (06)	Jean Compagna, t.d.	31 mai 2010
	Hélène Grenier-Audet, t.d.	18 mai 2010
	Marc Desjardins, t.d.	19 juin 2008
	Dimitri Tsihliis, t.d.	31 mai 2013

Représentants de l'Office des professions du Québec

Christian Reny	31 mai 2013
Claude Saint-Georges	9 décembre 2010

Monsieur Dimitri Tsihliis a été élu par le conseil d'administration pour terminer le mandat de monsieur Denis Thériault qui était administrateur depuis le 31 mai 2010 et qui a donné sa démission le 27 mai 2013. Le mandat de monsieur Thériault se terminait en mai 2014.

Le conseil d'administration a tenu cinq réunions ordinaires au cours de l'exercice 2013-2014 et cinq réunions extraordinaires.

Personnel permanent pour l'année 2013-2014

	Directeur général	Raymond Haché, t.d.
Gestion PGA	Secrétaire	Linda Carbone, caé
	Adjointe administrative	Micheline Pelletier
	Comptabilité	Diane Dulong, Cosmina Prunescu

Les principales résolutions du Conseil d'administration en 2013-2014 :

- Approuver le document *Commentaires de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec sur le rapport du comité d'experts sur la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire.*
- Nommer monsieur Dimitri Tsihchlis, t.d. administrateur du conseil d'administration pour combler le poste de la région Ouest laissé vacant par le départ de monsieur Denis Thériault, pour un mandat d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014.
- Nommer M^{me} Hélène Grenier-Audet, trésorière de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec et autoriser M. Raymond Haché, M^{me} Linda Carbone, M^{me} Hélène Grenier-Audet et M. Jean Compagna, à signer les chèques émis par l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec.
- Recommander à l'assemblée générale annuelle de retenir les services de monsieur François Ménard pour agir à titre d'auditeur pour l'année 2013-2014.
- Adopter les prévisions budgétaires 2013-2014.
- Augmenter les honoraires du syndic à 700 \$ par mois à compter du 1^{er} avril 2013.
- Accorder une commandite de 3 000 \$ au Cégep Édouard-Montpetit pour permettre à M. Stéphan Provencher d'assister aux 4^e Rencontres internationales CAD-CAM dentaire les 27 et 28 septembre 2013 à Lyon, sous présentation des pièces justificatives. Demander à M. Provencher de donner un suivi de l'activité à l'Ordre sous forme d'une conférence aux membres, d'écrire un article dans le journal de l'Ordre et de faire un exposé au comité sur la veille technologique.
- Créer un comité de gouvernance composé de M. Raymond Haché, M. Jean Compagna, M. Luc Gaudreault et M. Christian Reny.
- Créer un comité conseil à la présidence composé de M. Raymond Haché, M. Marc Desjardins et M^{me} Hélène Grenier-Audet.
- Nommer monsieur Claude Saint-Georges, membre du comité de révision.
- Adopter le projet de budget 2014-2015 et consacrer 10 000 \$ au plan de communication de l'Ordre pour la prochaine année principalement pour les activités s'adressant aux membres de l'Ordre.
- Réviser les frais et taux de cotisation proposés pour 2014-2015 à compter du 1^{er} avril 2014.
- Augmenter le montant de la cotisation annuelle à compter du 1^{er} avril 2015, à l'indice du coût de la vie au 31 décembre 2014 ou d'un minimum de 2 %.
- Nommer madame Kerstin Beine au poste de syndic adjoint à compter du 1^{er} avril 2014.
- Nommer madame Ana Elizabeth Barahona Rico au poste d'inspectrice à compter du 1^{er} avril 2014.
- Nommer des scrutateurs pour les élections 2014.
- Délivrer des permis réguliers, restrictifs et temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française.
- Renouveler des permis restrictifs temporaires.
- Radier du tableau des membres qui n'ont pas payé leur cotisation annuelle.
- Révoquer les permis de directorat des membres et non-membres qui n'ont pas versé toutes les sommes dont ils sont redevables à l'Ordre.

Rapport des comités

Assurance responsabilité professionnelle

Répartition des classes de membres inscrits au 31 mars et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Classes de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
			par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Assurance responsabilité professionnelle	Actifs	453	500 000 \$	1 000 000 \$
	Non actifs	21	exemption	exemption
	Honoraires	4	exemption	exemption

Formation continue

Mandat

Organiser la présentation de conférences et de cours adaptés à la réalité et aux exigences de la profession pour les membres de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec et les titulaires de permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires.

Membres du comité

Émilie Brulé, t.d., responsable
Luc Gaudreault, t.d.
Hélène Grenier-Audet, t.d.
Nathalie Laforest, t.d.

Le comité ne s'est pas réuni cette année.

Rapport

Activités de formation continue facultative organisées en 2013-2014 :

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Développement des affaires pour les cliniques dentaires	3 h	40
VM13/VMK Master, similitudes et différences	8 h	12
Renforcer vos prothèses grâce à la technique FIBER FORCE (cours théorique)	1 h 30	19
La zircone monolithique	2 h	32
Renforcer vos prothèses grâce à la technique FIBER FORCE (cours pratique)	6 h	5
Les plaques occlusales efficaces	3 h	66
VM-Concept VM9	7 h	11

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire.

Formation

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des techniciennes et techniciens dentaires.

Le comité ne s'est pas réuni en 2013-2014.

Membres du comité :

Monsieur Marc Desjardins t.d., responsable
M. Jean Compagna, t.d.
Madame Louise Brunelle, Ministère de l'Éducation
M. Lin Jutras, directeur adjoint des études,
Cégep Édouard-Montpetit
M. Patrice Giguère, t.d., représentant du département des techniques de prothèses dentaires, Cégep Édouard-Montpetit

Normes d'équivalences

Mandat

Étudier les demandes d'admission pour les candidats titulaires d'un diplôme obtenu hors Québec et évaluer leurs compétences afin de recommander au conseil d'administration l'approbation ou le refus d'une équivalence de formation menant à la délivrance d'un permis de technicien dentaire.

Membres du comité :

M. Charles Carrier, t.d., responsable
Mme Émilie Brulé, t.d.
M. Stéphan Provencher, t.d.

Le comité a tenu quatre réunions en 2013-2014.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	1	1	0	0
hors du Canada	13	8	0	5

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	14
---	----

Aucun candidat ne détenant pas un diplôme requis n'a déposé une demande de reconnaissance d'équivalence de la formation.

Délivrance des permis de technicien ou technicienne dentaire

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires				
Demandes de délivrance	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	4	4	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	2	2	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis		
Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités		
reçues	acceptées	refusées
29	24	0

Activités relatives à la délivrance des permis		
Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités		
reçues	acceptées	refusées
14	9	0

Activités relatives à la délivrance des permis		
Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités		
reçues	acceptées	refusées
0	0	0

Inspection professionnelle

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession a pour objectif de visiter environ 20 % des membres de l'Ordre annuellement. Les titulaires de permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires qui ont obtenu leur permis en vertu de l'article 5 du Règlement sur le permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires sont aussi visités à tous les cinq ans.

Aucune recommandation n'a été faite au conseil d'administration concernant le programme de surveillance générale de l'exercice en 2013-2014.

Les principaux aspects vérifiés pendant une visite d'inspection sont :

- la tenue des dossiers, des livres et des registres
- les poisons, produits, substances appareils et équipements relatifs à l'exercice de la profession
- les documents ou rapports auxquels un membre a collaboré dans les dossiers, livres et registres tenus par ses collègues de travail ou son employeur
- les biens confiés par les clients
- la vérification des mesures prises lors de la coulée des empreintes, comme le nettoyage, la désinfection et le port des accessoires de protection personnelle

En 2013-2014, le comité ne s'est pas réuni.

	Nombre
Membres visités :	84
Titulaires de permis de directeur, membres :	53
Titulaires de permis de directeur non-membre :	6
Membres :	25
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	84

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Le comité n'a pas déposé de recommandation de stage ou de cours de perfectionnement au conseil d'administration. Le comité n'a pas transmis d'information au syndic pouvant mener à une enquête particulière.

Membres du comité

- M. Eric Fortin, t.d., responsable de l'inspection professionnelle*
M. Albéni Doiron, t.d.
M. Jean Labelle, t.d., secrétaire du comité

Inspecteurs

- M. Jacques Charbonneau, t.d.*
M. Michel Rodrigue, t.d.

Syndic

Le syndic et le syndic adjoint peuvent faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic ou syndic adjoint peuvent également, s'ils estiment que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'une enquête, proposer à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au professionnel la conciliation.

Syndic : *M. Alfred Guirguis, t.d.*

Syndics adjoints : *Mme Guylaine Gagnon, t.d.*

Mme Johanne Goudreault, t.d.

Dossiers

	Nombre
Dossiers ouverts du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014	0
Total de membres visés par ces dossiers	0
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	0
Décisions de porter plainte	0
Décisions de ne pas porter plainte	0

Conciliation et arbitrage des comptes

L'Ordre n'ayant reçu aucune demande relative à la conciliation et l'arbitrage des comptes en 2013-2014, le conseil d'administration n'a pas nommé de membres au comité de conciliation et d'arbitrage des comptes.

Exercice illégal et usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0

Conseil de discipline

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au code.

Présidé par M^e Irving Gaul, ce conseil est également composé de Dimitri Tschlis, t.d. (jusqu'au 15 mai 2013), de Pierre Bernier, t.d. et d'Émilie Brulé, t.d. M^e Sylvie Lavallée assume les fonctions de secrétaire du conseil de discipline.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire et ne s'est pas réuni.

Le Président du Conseil,

Me Irving Gaul, avocat

Rapport des comités

Révisions des plaintes

Mandat

Donner à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte. (L.R.Q., chapitre C-26, art. 123.3)

Membres du comité :

M. Stéphan Provencher, t.d., responsable

M^{me} Julie Jacob, t.d.

M. Claude Saint-Georges

Membres

	Nombre
Total des personnes nommées par le conseil d'administration	3
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions : 0

Demandes d'avis

	Nombre
reçues	0
présentées hors délai	0

Finances et régie interne

Mandat

Le comité des finances et de régie interne a pour mandat la préparation des prévisions budgétaires qui sont soumises au conseil d'administration pour adoption et d'en assurer le suivi. Il négocie les ententes de gestion avec la firme mandatée pour l'administration. Il est aussi responsable de soumettre au conseil d'administration toute modification à apporter au budget, le cas échéant.

Membres du comité

Hélène Grenier-Audet, t.d., responsable

Raymond Haché, t.d.

Nombre de réunions : 2

Rapport

Le comité s'assure que les revenus et les dépenses de l'Ordre sont effectuées selon prévisions budgétaires de l'Ordre approuvées par le conseil d'administration. Le comité produit et dépose les états financiers.

Tableau des membres

Permis délivrés selon la catégorie en 2013-2014

	Nombre
Permis réguliers actifs	19
Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	14
Permis temporaires (article 37 de la Charte de la langue française)	3
Permis restrictifs temporaires	2
Permis réguliers non actifs	21
Membres honoraires	4

Nombre de membres inscrits au tableau au 31 mars	478
--	-----

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon la région administrative

		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	3
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	13
03	Capitale-Nationale	64
04	Mauricie	4
05	Estrie	11
06	Montréal	179
07	Outaouais	17
08	Abitibi-Témiscamingue	2
09	Côte-Nord	1
10	Nord-du-Québec	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0
12	Chaudière-Appalaches	7
13	Laval	46
14	Lanaudière	14
15	Laurentides	13
16	Montérégie	80
17	Centre-du-Québec	3
99	Hors du Québec	21

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon le sexe

	Nombre
Homme	316
Femme	162

Membres inscrits au tableau au 31 mars et montant de la cotisation annuelle

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement
Actifs	435	371 \$*	1 ^{er} avril
Non actifs	21	125 \$	1 ^{er} avril
Actifs 1 ^{ère} année	12	100 \$*	1 ^{er} avril
Actifs 2 ^e année	6	200 \$*	1 ^{er} avril
Honoraires	4	0 \$	-----

* Un montant de 25 \$ est inclus dans la cotisation pour le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle.

Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis temporaire (selon article 37 de la Charte de la langue française)	6
Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis restrictif	0
Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis restrictif temporaire	11

Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis selon la catégorie

	Nombre
Permis réguliers actifs	418
Permis restrictifs temporaires	11
Permis temporaires (article 37 de la Charte de la langue française)	6
Permis réguliers actifs 1 ^{ère} année	12
Permis régulier actifs 2 ^e année	6
Permis réguliers non actifs	21
Membres honoraires	4
Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	229

Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	478
Premières inscriptions	24
Inscription au tableau avec limitation du droit d'exercer	11
Inscriptions au tableau avec suspension du droit d'exercer	0

Radiations du tableau

	Nombre
Non-paiement de la cotisation annuelle	10

Suspensions ou révocations de permis

Catégorie de permis	Nombre	
	Suspension	Révocations
Directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	0	1

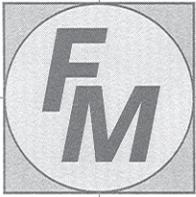
États financiers

au 31 mars 2014

Rapport de l'auditeur indépendant	18
Résultats	20
Évolution de l'actif net	21
Bilan	21
Flux de trésorerie	22
Notes complémentaires	22 - 25
Renseignements complémentaires	26 - 27

FRANÇOIS MÉNARD, PCPA, PCMA, M.FISC.





FRANÇOIS MÉNARD, FCPA, FCMA, M. FISC.

2260 est Boul. de la Concorde, Laval (Québec) H7E 2A7
Tél.: (514) 383-2424 Téléc.: (450) 668-1808

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'ORDRE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRE DU QUÉBEC

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

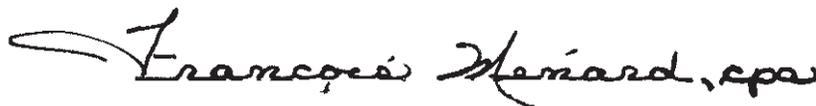
Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états fi-

nanciers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



FRANÇOIS MÉNARD, CPA

Par : François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

Laval, le 16 mai 2014



RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014	2013
PRODUITS		
Cotisations des membres	167 142 \$	161 842 \$
Directorat de laboratoire – permis	137 430	139 850
Candidats à l'exercice de la profession	2 650	2 200
Formation continue	12 330	12 650
Placements	3 222	4 227
Publications	2 907	5 287
Répertoire des membres	6 990	8 290
Subventions	---	75
Amendes	---	2 542
Revenus divers		
Tournoi de golf	35 670	31 719
Divers	10 782	6 473
	379 123	375 155
CHARGES		
Frais d'administration (annexe 1)	179 584	190 723
Activités		
Délivrance de permis (annexe 2)	6 683	7 285
Formation continue (annexe 3)	14 544	17 628
Assurance responsabilité	12 194	12 589
Inspection professionnelle (annexe 4)	18 517	20 371
Syndic	13 533	7 453
Syndic – pratique illégale	---	---
Communications – Publications (annexe 5)	18 184	22 744
Comités		
Directorat de laboratoire	10 774	13 282
Modernité de la dentisterie	7 950	---
Avenir de la profession	2 279	2 961
Projet jeunesse	164	---
Recrutement	12 735	13 172
Projets spéciaux et autres projets	12 294	14 317
Autres charges		
Tournoi de golf	20 412	13 435
Divers	1 994	1 000
	<u>331 841</u>	<u>336 960</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>47 282 \$</u></u>	<u><u>38 195 \$</u></u>

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014	2013
SOLDE AU DÉBUT	176 799 \$	138 604 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	47 282	38 195
SOLDE À LA FIN	<u>224 081 \$</u>	<u>176 799 \$</u>

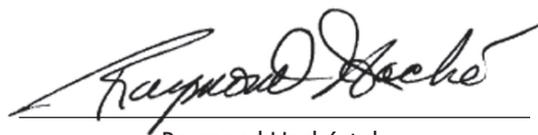
BILAN

31 MARS 2014

	2014	2013
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	214 513 \$	145 807 \$
Placements échéant à court terme (note 3)	160 957	130 496
Débiteurs	3 549	5 761
Frais imputables au prochain exercice	4 761	4 902
	<u>383 780</u>	<u>286 966</u>
PLACEMENTS (note 3)	---	26 002
	<u>383 780 \$</u>	<u>312 968 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	37 769 \$	34 378 \$
Revenus reportés	121 930	101 791
	<u>159 699</u>	<u>136 169</u>
ACTIF NET		
ACTIF NET NON AFFECTÉ	<u>224 081</u>	<u>176 799</u>
	<u>383 780 \$</u>	<u>312 968 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

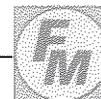


Raymond Haché, t.d.



Hélène Grenier-Audet, t.d.

FRANÇOIS MÉNARD, PCPA, FCMA, M.FISC.



FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014	2013
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	47 282 \$	38 195 \$
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	2 212	(2 543)
Frais imputables au prochain exercice	141	(136)
Créditeurs	3 391	7 602
Revenus reportés	20 139	(11 532)
	25 883	(6 609)
	73 165	31 586
INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(4 459)	(2 564)
VARIATION DE L'ENCAISSE	68 706	29 022
ENCAISSE AU DÉBUT	145 807	116 785
ENCAISSE À LA FIN	214 513 \$	145 807 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans

but lucratif et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les revenus pour les permis de directeur de laboratoire sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le permis est émis.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Placements temporaires et à long terme

Les placements sont constitués d'obligations cotées en bourse. Les obligations échéantes au cours du prochain exercice sont imputées aux placements temporaires. Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ses services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Liquidités

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans les liquidités les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.



3. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de titres à revenu fixe cotés en bourse. La valeur marchande est de 162 838 \$ au 31 mars 2014 (157 704 \$ au 31 mars 2013). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à 1.35 % échéant en 2014.

	2014 JVM	2014 COÛT	2013 COÛT
Placements totaux	162 838 \$	160 957 \$	156 498 \$
Placement échéant à court terme	<u>162 838</u>	<u>160 957</u>	<u>130 496</u>
Placements à long terme	<u>--- \$</u>	<u>--- \$</u>	<u>26 002 \$</u>

4. CRÉDITEURS

	2014	2013
Fournisseurs et frais courus	23 435 \$	24 781 \$
Dus aux ministères	<u>14 334</u>	<u>9 597</u>
	<u>37 769 \$</u>	<u>34 378 \$</u>

5. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion de 39 mois échéant le 31 mars 2016. Les versements annuels exigibles sont de 105 000 \$ pour la première année. Les versements seront majorés de l'indice des prix à la consommation (minimum 2%) pour la 2^e et 3^e année.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de juste valeur sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des obligations cotées en bourse.

7. VENTILATION DES CHARGES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	Honoraires de gestion	Honoraires du président	Frais de bureau	2014
Délivrance de permis	2 100 \$	2 754 \$	249 \$	5 103 \$
Formation continue	4 200	5 507	497	10 204
Inspection professionnelle	4 200	2 754	497	7 451
Communication–publications	4 200	2 754	497	7 451
Directorat de laboratoire	3 150	5 507	373	9 030
Projets spéciaux	---	11 015	---	11 015
Recrutement	6 300	2 754	745	9 799
	<u>24 150 \$</u>	<u>33 045 \$</u>	<u>2 858 \$</u>	<u>60 053 \$</u>

	Honoraires de gestion	Honoraires du président	Frais de bureau	2013
Délivrance de permis	2 521 \$	2 307 \$	223 \$	5 051 \$
Formation continue	5 041	4 615	446	10 102
Inspection professionnelle	5 041	2 308	446	7 795
Communication–publications	5 042	2 308	1 817	9 167
Directorat de laboratoire	3 781	4 615	335	8 731
Projets spéciaux	---	9 230	---	9 230
Recrutement	7 562	2 307	670	10 539
	<u>28 988 \$</u>	<u>27 690 \$</u>	<u>3 937 \$</u>	<u>60 615 \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014	2013
ANNEXE 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Honoraires de gestion	79 800 \$	95 780 \$
Honoraires du président	22 030	18 460
Honoraires professionnels	26 409	30 076
Commandite	3 000	---
Frais de bureau	7 936	5 529
Frais postaux et impression	2 179	2 382
Frais de déplacement et représentation	9 135	7 340
Télécommunications	2 463	1 849
Assurances des biens	1 056	1 083
Taxes	1 392	1 344
Cotisations et abonnements	9 293	8 242
Intérêts et frais bancaires	10 621	12 680
Assemblée générale annuelle	2 394	2 443
Conseil d'administration	1 876	3 515
	<u>179 584 \$</u>	<u>190 723 \$</u>
ANNEXE 2 – DÉLIVRANCE DE PERMIS		
Honoraires de gestion	2 100 \$	2 521 \$
Honoraires du président	2 754	2 307
Frais de bureau	249	223
Honoraires professionnels	1 475	2 075
Divers	105	159
	<u>6 683 \$</u>	<u>7 285 \$</u>
ANNEXE 3 – FORMATION CONTINUE		
Honoraires de gestion	4 200 \$	5 041 \$
Honoraires du président	5 507	4 615
Honoraires professionnels	2 623	3 717
Location de salles	798	1 315
Frais postaux et messagerie	547	333
Frais de bureau	622	809
Divers	247	1 798
	<u>14 544 \$</u>	<u>17 628 \$</u>

	2014	2013
ANNEXE 4 – INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Honoraires de gestion	4 200 \$	5 041 \$
Honoraires du président	2 754	2 308
Frais de bureau	497	447
Honoraires professionnels	5 856	6 210
Frais de déplacement et représentation	2 390	2 884
Frais postaux et messagerie	1 567	1 066
Divers	1 253	2 415
	<u>18 517 \$</u>	<u>20 371 \$</u>
ANNEXE 5 – COMMUNICATIONS – PUBLICATIONS		
Honoraires de gestion	3 150 \$	3 781 \$
Honoraire du président	2 754	2 308
Frais de bureau	373	335
Publication	9 389	12 847
Répertoire des membres	2 518	3 473
	<u>18 184 \$</u>	<u>22 744 \$</u>





Ordre des techniciens et
techniciennes dentaires du Québec

www.ottdq.com

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone : 514 282-3837
Télécopieur : 514 844-7556
Courriel : info@ottdq.com